

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Le programme que le gouvernement envisage de mettre en œuvre au cours de l'année 2026 constitue un nouveau maillon de la chaîne de réalisations de la vision de Son Excellence, le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, telle qu'exprimée dans « Mon ambition pour la Patrie ».

Nous présenterons ce programme, avec l'ensemble des activités et des chantiers qu'il comporte, selon une méthodologie permettant à votre auguste Assemblée, ainsi qu'au citoyen mauritanien où qu'il se trouve, de suivre la mise en œuvre des engagements pris, d'évaluer la performance du gouvernement et de le tenir responsable sur des bases claires à l'expiration des délais fixés.

Nous avons choisi de maintenir cette approche, adoptée l'année dernière, afin de faciliter votre mission de suivi et d'évaluation, et d'éliminer toute marge de relâchement ou de manquement devant l'ensemble des acteurs responsables de la mise en œuvre de ce programme.

Comme je l'ai déjà indiqué, le fil conducteur et la boussole qui orientent l'action gouvernementale en 2026 sont les cinq axes qui constituent les piliers de la vision de Son Excellence, le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et selon lesquels nous avons détaillé la présentation du bilan.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

S'agissant du premier axe relatif à la construction d'un État de droit et d'institutions solides dotées d'une gouvernance moderne et bien avisée, l'action gouvernementale — sur la base des progrès notables réalisés dans ce domaine au cours des six dernières années — portera également, au cours de l'année en cours, sur la consolidation de notre système démocratique, l'enracinement de la culture d'ouverture et de dialogue instaurée par Son Excellence le Président de la République, l'ancrage de la justice, de l'État de droit et des droits de l'Homme, ainsi que l'accélération de la réforme de l'administration et de la lutte contre la corruption, en vue de renforcer la confiance des citoyens, tant entre eux qu'à l'égard de leur État.

Dans ce cadre, le gouvernement poursuivra l'accompagnement et la facilitation de toutes les mesures préparatoires au dialogue national annoncé par Son Excellence. Il mettra l'ensemble de ses moyens techniques, humains et logistiques à la disposition des parties prenantes et de l'instance chargée de son organisation.

Le gouvernement poursuivra son ouverture à l'ensemble des acteurs politiques, tant de la majorité que de l'opposition, à travers l'écoute, l'implication et la garantie de l'accès à l'information et aux médias. Il veillera particulièrement à la régularité des rencontres avec l'Institution de l'opposition, conformément à la loi, et apportera son appui à tout ce qui peut contribuer à la préservation et au renforcement de ce climat d'apaisement, de sérénité et de concorde.

Le gouvernement œuvrera également au développement du système judiciaire et à la consécration de l'État de droit, à travers la poursuite de la mise en œuvre du document national de réforme et de modernisation de la justice. Il s'agira de consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire par l'actualisation et l'amélioration des textes législatifs, d'accélérer les procédures judiciaires, de renforcer les capacités et de permettre aux organes de contrôle et d'inspection judiciaire d'accomplir pleinement leurs missions.

Cela viendra s'ajouter aux efforts déployés pour renforcer les compétences et les qualifications des magistrats et des auxiliaires de justice, améliorer leurs conditions de travail, ainsi que pour perfectionner le service public judiciaire et l'efficacité de ses résultats dans leur ensemble.

Dans ce contexte, le gouvernement concentrera ses efforts sur le développement et l'élargissement de l'usage des technologies modernes dans la gestion judiciaire, afin d'accroître l'efficacité et la transparence et d'accélérer les procédures.

En particulier, au cours de l'année 2026, il sera procédé au recrutement de 40 magistrats et de 60 greffiers, ainsi qu'à la mise en place, pour la première fois dans les tribunaux, d'un service de traduction dans les langues nationales, à travers le recrutement de 32 traducteurs agréés, en tant que première promotion, afin d'assurer l'équité et l'autonomisation de l'ensemble des justiciables.

Dans le cadre du développement des compétences cognitives des magistrats et des auxiliaires de justice, et du renforcement de la spécialisation judiciaire, les travaux se poursuivront en vue de finaliser les procédures de création de l'Institut supérieur de formation des magistrats et des professions judiciaires, à travers la nomination de sa direction générale, l'aménagement d'un siège provisoire et le recrutement de ses cadres administratifs et pédagogiques.

Parallèlement, un vaste programme de formation continue et d'échanges d'expériences entre les équipes judiciaires sera mis en œuvre.

Le développement de notre système judiciaire contribuera à la réalisation de l'un des objectifs majeurs de l'action gouvernementale dans ce domaine, à savoir la protection et la promotion des droits de l'homme. Dans sa quête de cet objectif, le gouvernement, avec l'aide et la grâce d'Allah, poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion et de protection

des droits de l'homme 2024–2028, en mettant l'accent sur la garantie de l'égalité des citoyens en droits et en devoirs, sous l'empire de la loi.

Dans ce contexte, le gouvernement poursuivra, comme il l'a fait au cours des années passées, l'organisation de vastes campagnes de sensibilisation sur les thèmes liés aux principes des droits de l'homme et au renforcement de la cohésion sociale, en impliquant l'ensemble des acteurs. Il continuera également à honorer les engagements internationaux de notre pays en matière de droits de l'homme et à fournir une assistance juridique et judiciaire à ceux qui en ont besoin.

Il sera procédé, en particulier, à une préparation rigoureuse pour le passage au mécanisme de l'Examen périodique universel dans son quatrième cycle, ainsi qu'à la poursuite des campagnes de sensibilisation et d'information, et à l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme comme composante essentielle des politiques publiques.

L'action se poursuivra et se renforcera pour protéger les catégories vulnérables, lutter avec rigueur contre toutes les formes d'esclavage et de traite des êtres humains, œuvrer à la sauvegarde et à la consécration des libertés publiques, et combattre toutes les formes de discrimination, tout en veillant à accorder une attention particulière aux personnes en situation de fragilité et à celles ayant des besoins spécifiques.

Le gouvernement accompagnera et renforcera toutes les instances et organisations actives dans le domaine de la sauvegarde et de la protection des droits de l'homme, au premier rang desquelles la Commission nationale des droits de l'homme, le Mécanisme national de prévention de la torture, l'Observatoire national des droits de la femme et de la fille, le Mécanisme national de lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que l'ensemble des organisations de la société civile œuvrant dans ce domaine, afin qu'elles puissent accomplir pleinement leur mission.

Un autre chantier de consolidation de la bonne gouvernance se poursuivra et se renforcera. Il s'agit de l'accélération de la mise en œuvre de la réforme administrative globale, qui constitue l'un des principaux fondements de notre politique générale, la condition la plus déterminante de son succès et la garantie de la pérennité de ses effets. Cette réforme vise à bâtir une administration professionnelle, efficace, performante et intégrée.

Pour atteindre cet objectif, l'action se poursuivra, de manière générale, dans les mêmes directions que celles définies par la déclaration de politique générale du gouvernement dans ce domaine. Il s'agira d'améliorer le niveau et l'efficacité des ressources humaines de l'administration publique, en veillant à la compétence, à l'expérience et au savoir-faire de ses personnels, tout en l'enrichissant de nouvelles recrues. Par ailleurs, l'effort portera sur l'élargissement de la numérisation des services administratifs, la mise en place de mécanismes

appropriés de suivi et d'évaluation, ainsi que sur l'implication des citoyens dans le contrôle et l'évaluation de la performance administrative, en appui et en consolidation des efforts déjà entrepris lors de la phase précédente.

Et parmi les principales activités programmées dans ce cadre on peut citer :

- L'adoption et la mise en application du nouveau décret fixant les mécanismes de nomination aux fonctions d'encadrement de l'État, sur la base de critères garantissant la transparence et permettant de sélectionner les profils les plus compétents, expérimentés et qualifiés.
- La préparation et l'adoption de nouveaux textes d'application de la loi régissant les établissements et entreprises publics, ainsi que la mise en œuvre de ses dispositions, afin de renforcer la transparence, l'efficacité et la modernisation dans la gestion des organismes publics.
- L'achèvement des procédures de recrutement de 3 000 fonctionnaires, conformément à l'engagement pris par Son Excellence dans son discours à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de l'indépendance nationale, se fera à travers des mécanismes garantissant la transparence, l'égalité et le respect des règles et procédures en vigueur. En application de cette décision, il a été arrêté le recrutement de : 40 magistrats, 60 greffiers, 60 juristes, 120 professeurs d'université, 1190 médecins, pharmaciens, infirmiers et sage-femmes, 245 ingénieurs et techniciens supérieurs dans diverses spécialités, 190 spécialistes dans les domaines financiers, économiques et statistiques, 270 officiers, contrôleurs et agents des douanes, 160 inspecteurs et contrôleurs de la police de l'environnement et des gardes forestiers, 50 vétérinaires et techniciens en santé et production animale, 30 animateurs de jeunesse et de sport, 18 contrôleurs des prix, 170 formateurs de l'enseignement préscolaire et des écoles de promotion sociale pour les personnes handicapées, 20 rédacteurs d'administration, 10 spécialistes du protocole, ainsi que plus de 300 contractuels (secrétaires, chauffeurs, gardiens, etc.).
- L'élargissement et l'accélération de la numérisation des principaux services et prestations offerts par l'administration publique. En plus des 12 applications déjà opérationnelles sur la plateforme Khidmati, sept nouveaux services seront disponibles sur cette plateforme dans les prochains mois. Il s'agit de :
 1. L'obtention des permis de construire
 2. La souscription d'assurance des véhicules
 3. L'abonnement au service de l'eau
 4. L'accès aux services d'assurance auprès de la Caisse nationale de solidarité en santé

5. L'application "Laagoud" (authentification et transactions immobilières)
6. La participation aux concours nationaux
7. L'application "Kitab" (pour le suivi des correspondances administratives)
 - L'achèvement de la mise en place des organes de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption.
 - L'adoption de l'ensemble des textes d'application de la loi relative à la déclaration de patrimoine et aux conflits d'intérêts, ainsi que de la loi modifiée sur la lutte contre la corruption.
 - La prise de toutes les mesures nécessaires pour faciliter les missions des organes de contrôle, les accompagner dans l'exécution de leurs programmes d'inspection, et appliquer avec rigueur l'ensemble des recommandations qu'ils formuleront à l'issue de chaque mission.
 - L'accompagnement des organes d'inspection dans la mise en œuvre de vastes programmes destinés à améliorer les compétences de leurs équipes, ainsi que dans l'élaboration de mécanismes et de systèmes de travail garantissant l'efficacité et la précision de leurs rapports, conformément aux normes établies.
 - L'adoption d'un nouveau Code de la commande publique, destiné à compléter et à corriger certaines insuffisances constatées dans le dispositif juridique actuel des marchés publics.
 - La généralisation de l'usage du nouveau système de numérisation des procédures des marchés publics.
 - La révision du décret régissant la classification des entreprises et sociétés, un an après son application, afin de corriger toutes les insuffisances constatées et d'élargir son champ d'application pour inclure les bureaux d'études et de suivi.

Le gouvernement poursuivra son approche participative dans la conception, la préparation, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement, à travers l'élargissement et l'approfondissement de la décentralisation, en accordant davantage de compétences et de ressources aux conseils régionaux et municipaux, et en adoptant la planification locale participative comme principe de base dans l'élaboration des programmes de développement et des plans sectoriels gouvernementaux. L'année 2026 verra une augmentation des ressources du Fonds de développement local ainsi que des budgets des conseils régionaux.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

S'agissant du deuxième axe relatif à la construction d'une économie forte et résiliente, dotée d'une performance durable sur le plan environnemental, l'objectif stratégique fixé par le gouvernement dans la déclaration de sa politique générale est de permettre une transformation structurelle de l'économie, conduisant à des taux de croissance robustes et durables. L'accumulation de ces résultats doit permettre de générer l'activité et la richesse nécessaires pour offrir un nombre suffisant d'opportunités afin d'absorber la demande croissante en matière d'emplois, tout en assurant les ressources financières indispensables au financement des dépenses publiques dans les secteurs et programmes sociaux, ainsi qu'au financement des investissements dans les domaines prioritaires des infrastructures.

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement redoublera d'efforts pour garantir le maintien de la croissance de notre économie sur sa trajectoire ascendante, portée par les réformes structurelles adoptées pour libéraliser l'économie et encourager l'investissement, par la dynamique des secteurs productifs prioritaires. Il poursuivra, par ailleurs, l'action engagée pour résorber les déficits d'infrastructures indispensables à la croissance, tout en veillant à la préservation d'un environnement propice à la durabilité de l'activité économique, grâce au maintien de la durabilité du cadre macroéconomique et des grands équilibres financiers.

S'agissant de la préservation de la durabilité du cadre macroéconomique et des grands équilibres financiers, un cadre des dépenses publiques à moyen terme (2026-2028) ainsi que la loi de finances pour l'année 2026 — adoptée par votre auguste Assemblée il y a quelques semaines — ont été conçus et élaborés sur des bases rigoureuses, répondant aux objectifs fixés.

Dans ce cadre, nous avons élaboré des plans d'action ambitieux dont la mise en œuvre devrait permettre une croissance de notre économie nationale à un rythme avoisinant 5,6 % sur la période 2026-2027 ; Une augmentation des ressources et des dépenses du budget 2026 de plus de 10 %. Cela permettra, entre autres, d'augmenter le budget d'investissement de plus de 15,6 %, de financer les revalorisations salariales accordées aux enseignants, aux personnels des forces armées et des forces de sécurité, ainsi que les rémunérations des 3 000 agents dont le recrutement a été décidé au titre de la présente année.

La règle retenue, conformément aux orientations de Son Excellence le Président de la République, est que toute marge budgétaire nouvelle dégagée — qu'elle résulte d'un accroissement des recettes fiscales, d'économies réalisées sur les dépenses ou de la récupération de fonds détournés — doit être affectée immédiatement à l'un des usages suivants : une revalorisation salariale, des recrutements au profit des jeunes, un appui aux couches les plus vulnérables, ou un investissement dans les infrastructures publiques.

Ce programme permettra aussi une progression de la dotation d'investissement de plus de 15,6 % ; le maintien du taux d'inflation autour de 2 % ; une réduction du déficit du compte courant à moins de 6 % ; le maintien du déficit budgétaire à environ 0,7 % ; et la poursuite de la tendance baissière du ratio de la dette publique par rapport au PIB, pour s'établir en 2026 à 43,3 %.

En matière d'approfondissement des réformes structurelles, l'action gouvernementale continuera à œuvrer pour accélérer et faciliter la mise en œuvre des réformes récemment adoptées, au premier rang desquelles figurent le nouveau Code des investissements, la loi modifiant le cadre des partenariats public-privé, ainsi que la loi sur l'industrie. Il sera également procédé à l'élaboration d'un nouveau Code de la commande publique et les travaux se poursuivront en matière de réforme foncière, de même que sur l'opérationnalisation du cadre réglementaire régissant cet important secteur.

Un nouveau Code minier sera élaboré, et la réforme profonde et ambitieuse du marché des changes sera poursuivie, ainsi que l'accompagnement de la mise en place de l'Autorité de régulation des marchés financiers et la digitalisation du guichet unique.

Le gouvernement poursuivra également ses efforts pour accompagner et renforcer les capacités du secteur de l'environnement et du développement durable, afin qu'il puisse pleinement assumer le rôle qui lui est dévolu.

En matière de renforcement et de développement des infrastructures favorisant la croissance, le gouvernement poursuivra, en 2026, la mise en œuvre du programme ambitieux qu'il a élaboré, couvrant les infrastructures routières, portuaires, de télécommunications, d'électricité et d'eau.

Les projets composant ce programme peuvent être répartis comme suit:

- Ceux dont les travaux seront achevés avant la fin de l'année;
- Ceux dont la réalisation se poursuivra et sera accélérée;
- Ceux dont les travaux démarreront au cours de l'année en cours;
- Enfin, ceux dont les études seront finalisées et pour lesquels débutera la mobilisation des ressources nécessaires à leur exécution durant l'année.

Ces projets sont présentés comme suit:

Premièrement : dans le domaine des infrastructures routières:

L'action gouvernementale en 2026 sera axée sur l'achèvement, le lancement, l'étude ou le financement de près de 2 000 kilomètres de routes interurbaines et urbaines. Il s'agit notamment de :

a) Les projets dont la réception est prévue avant la fin de l'année 2026 sont:

- Les deux tronçons de la route Néma – N'Beiket Lahwach;
- Le premier tronçon de la route Amourj – Adel Bagrou.
- La route contournant la ville de Nouakchott et le réseau de voirie urbaine dans le cadre du Programme de développement de la ville de Nouakchott ;
- Le réseau de voirie urbaine de la ville de Nouadhibou;
- La première phase du volet désenclavement du programme régional pour la généralisation de l'accès aux services essentiels pour le développement local.

b) Les projets routiers dont les travaux progresseront et s'accéléreront en 2026:

- La route Tidjikdja – Sélibaby;
- La route Atar – Chinguetti;
- Les routes Sawatta – Mounguel et Sawatta – Barkéwol.

c) Les projets routiers dont les études techniques sont achevées et pour lesquels les ressources nécessaires au financement ont été mobilisées, et dont le gouvernement prévoit le lancement des travaux en 2026 :

- Le projet de construction de quatre nouveaux ponts dans la ville de Nouakchott, ainsi que 40 km de voirie urbaine et le pavage de plusieurs rues et places publiques, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de développement de la ville de Nouakchott.
- Le projet de construction de 70 km de voirie urbaine dans les capitales régionales et départementales, dans le cadre de la deuxième phase du Programme d'accès aux services essentiels pour le développement local.
- Le projet de construction de la route Tintane – Ain Varbé – Touil;
- Le projet de construction de la route R'Kiz – El Bezoul;
- Le projet de construction de la route Tembedgha – Bousteila – Adel Bagrou.
- Le lancement des travaux de réhabilitation et de reconstruction des tronçons les plus endommagés de la route Akjoujt – Atar.

- Le lancement d'un programme d'entretien des tronçons les plus endommagés de la route Rosso - Boghé.
 - Le lancement des travaux de réhabilitation et de reconstruction des tronçons les plus endommagés de la route Nouakchott - Nouadhibou.
 - La mise en place d'un réseau destiné à désenclaver certaines zones de production agricole.
- d) Les projets dont le gouvernement prévoit d'achever les études en 2026 et/ou d'engager le processus de mobilisation des ressources nécessaires à leur financement :
- La route Barkéwol - M'Bout;
 - La route Néma - Oualata;
 - La route R'Kiz - Nebaghyé.
 - La route Touil - El Voulanyé - Medbougou - Kobenni;
 - La réhabilitation de la route Akjoujt - Atar;
 - La réhabilitation de la route Kaédi - Sélibaby;
 - La deuxième phase du programme de désenclavement des zones difficiles d'accès sur l'ensemble du territoire national.

Deuxièmement : dans le domaine des infrastructures portuaires:

- a) Les projets dont les travaux seront achevés en 2026:
- Le projet de réhabilitation du Port autonome de Nouadhibou.
- b) Les projets dont les travaux démarreront en 2026:
- Le projet de construction d'un port en eaux profondes à Nouadhibou;
 - Le projet de dragage et de réhabilitation du port de Tanit.
- c) Les projets dont les études sont achevées et pour lesquels débutera la mobilisation des ressources financières nécessaires à leur réalisation :
- Le projet de réhabilitation et de dragage du Port de l'Amitié à Nouakchott;
 - Le projet de port sec à Gogui Zemmal;
 - Le projet de construction de points de débarquement pour la pêche artisanale dans les zones centrales et méridionales.

Troisièmement : Dans le domaine des infrastructures du secteur des télécommunications:

a) Les projets dont l'achèvement est prévu avant la fin de l'année 2026 sont les suivants:

- Achèvement des travaux relatifs au raccordement du câble sous-marin ELALINK au point de connexion situé dans la ville de Nouadhibou, ce qui renforcera la fluidité des communications et l'ouverture internationale du pays.
- Introduction de la technologie de cinquième génération (5G) par la finalisation du processus d'octroi des licences pour la création et l'exploitation du réseau, ainsi que par la réalisation des investissements nécessaires à sa mise en service.
- Création du cloud gouvernemental dédié à l'hébergement des systèmes d'information de l'État.
- Renforcement du réseau national pour la recherche scientifique (NREN) par l'amélioration de ses capacités et son interconnexion avec le réseau régional WARCEN.

b) Les projets dont le démarrage est prévu en 2026:

- Extension du réseau national de fibre optique (backbone).
- Acquisition d'un système de signature électronique et de l'infrastructure à clés publiques (PKI/ICP).
- Mise en place d'un système de paiement instantané (SPI).
- Conception et mise en œuvre d'un système d'adressage géographique destiné à soutenir le développement du commerce électronique.

Quatrièmement : Dans le domaine des infrastructures énergétiques :

Les efforts en 2026 seront concentrés sur l'amélioration tangible de la qualité du service de l'électricité à Nouakchott, à la faveur de la mise en service, prévue autour du mois de novembre, des deux centrales thermique et hybride, ainsi que de l'achèvement des travaux de réhabilitation du réseau.

L'année 2026 sera également marquée par l'entrée en service de la ligne Nouakchott-Zouerate, l'équipement de vingt quatre grandes villes en nouveaux groupes électrogènes, ainsi que l'électrification de plus de 400 villages supplémentaires.

Plus en détail, il est prévu de:

a) Les projets dont l'achèvement est prévu en 2026 sont les suivants :

- Composante électricité du Programme de développement de la ville de Nouakchott.

- Composante électricité du Programme de généralisation de l'accès aux services de base pour le développement local.
- Projet d'extension de la centrale électrique hybride par l'ajout de quatre générateurs, chacun d'une capacité de 18 mégawatts.
- Projet de centrale hybride (solaire et éolienne) d'une capacité de production de 60 mégawatts, réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé.
- Réhabilitation de la centrale solaire «Cheikh Zayed».
- Réhabilitation des groupes électrogènes de la centrale de Nouadhibou.
- Réhabilitation des groupes électrogènes de la centrale du Warf.
- Électrification de 400 villages dans le cadre du volet «Électricité» du programme d'urgence pour l'accès aux services essentiels pour le développement.
- Acquisition et installation de 24 groupes électrogènes — d'une capacité unitaire comprise entre 500 et 1 200 kVA — au profit de 24 villes.
- Projet de raccordement de la boucle Kaédi-Sélibaby-Kaédi au réseau électrique national.
- Projet d'accès à l'électricité par le biais de batteries de stockage (BEST).
- Achèvement des travaux de la ligne électrique reliant Nouakchott à Zouerate.
- Achèvement des travaux des dépôts de stockage d'hydrocarbures d'une capacité de 100 000 m³ à Nouakchott.

b) Les projets dont le démarrage est prévu en 2026:

- Projet de centrale électrique au gaz d'une capacité de 230 mégawatts.
- Ligne électrique « Emel » reliant Nouakchott à Néma.
- Centrale solaire dans la ville de Kiffa d'une capacité de 50 mégawatts.
- Projet d'hybridation des centrales électriques dans les villes de Tidjikdja, Moudjéria, Tamchekett, Oualata, Boumdeid, El Ghaïré, Nouamghar, Aoujeft, Chinguetti et Ouadane.
- Composante électricité de la deuxième phase du Programme de développement de la ville de Nouakchott.
- Projet d'acquisition de batteries de stockage pour la centrale éolienne de 100 mégawatts à Boulenoir.

c) Les projets dont les études de faisabilité seront finalisées en 2026 et/ou dont le processus de mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre sera engagé :

- Projet de raccordement entre les deux lignes à haute tension Choum-Boulenoir.
- Projet d'interconnexion avec les réseaux électriques des pays voisins.

Cinquièmement: Dans le domaine des infrastructures hydrauliques:

De manière globale, l'action gouvernementale en 2026 visera, Incha'Allah, à apporter une solution définitive au déficit d'approvisionnement en eau potable à Nouakchott, à travers la mise en service du projet d'Idini avant la fin du mois d'août.

Par ailleurs, les efforts se concentreront sur l'amélioration de la disponibilité de l'eau potable dans vingt quatre grandes villes, ainsi que sur l'alimentation de plus de 300 villages et nouveaux centres de peuplement.

Plus en détail, les principales activités programmées s'articulent autour des axes suivants:

a) Les projets dont l'achèvement est prévu en 2026 sont les suivants:

- Projet d'augmentation de la production du champ d'Idini de 60.000 m³ supplémentaires.
- Projet de doublement de la production du champ de Dh'här pour atteindre 20.000 m³.
- Composante hydraulique du programme d'urgence pour l'accès aux services de base dans 11 wilayas.
- Programme hydraulique pastoral comprenant le forage de 70 puits et la construction de 15 stations pastorales.
- Composante assainissement du Programme de développement de la ville de Nouakchott.

b) Les projets dont les travaux se poursuivront et s'accéléreront en 2026:

- Projet d'acheminement de l'eau depuis le fleuve jusqu'à la ville de Kiffa.
- Projet d'extension du système Aftout Essahli pour porter sa capacité de production à 225 000 m³.
- Projet d'alimentation en eau de 165 villages situés dans les wilayas du Brakna, de l'Assaba et du Tagant à partir du fleuve.
- Forage de dix (10) nouveaux puits de production dans le champ de Boulenouar, en vue de renforcer et de sécuriser le niveau actuel de la production.
- Projet d'assainissement dans la ville de Nouakchott (partie I).

c) Les projets dont le démarrage est prévu en 2026:

- Projet de construction d'un grand barrage à Tarv El-Mehroud, dans la moughataa de Tintane.
- Projet de construction d'un grand barrage à Karakoro, dans la moughataa de Ould Yengé.
- Composante hydraulique de la deuxième phase du Programme de développement de Nouakchott.
- Composante hydraulique du Programme de développement de la ville de Nouadhibou.
- Composante hydraulique de la deuxième phase du Programme d'accès aux services de base pour le développement local.
- Programme pilote de forage en profondeur (plus de 500 mètres) visant à contribuer à la résolution des problèmes d'approvisionnement en eau dans certaines villes confrontées à un déficit hydrique : Kobeni, Tintane, Tidjikja, Moudjéria, Atar et Hassi Loughar.

d) Les projets dont les études sont finalisées et pour lesquels le processus de mobilisation des financements sera lancé en 2026 :

- Centrale de dessalement d'eau de mer à Nouakchott, avec une capacité de production de 200 000 m³.
- Centrale de dessalement d'eau de mer à Nouadhibou, avec une capacité de production de 50 000 m³.

e) Les projets dont les études seront finalisées en 2026:

- Projet d'acheminement de l'eau vers la ville de Tidjikdja à partir du fleuve.
- Projet Dh'hâr - deuxième phase.
- Projet Aftout Charghi - troisième phase.
- Projet de réalisation de deux nouveaux barrages dans les wilayas de l'Adrar et du Tagant.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'un des objectifs majeurs de l'accent mis par le gouvernement sur le développement des infrastructures est d'accélérer la croissance économique, afin de créer des emplois et de générer de la valeur ajoutée, en mettant en place les conditions favorables au développement de nos secteurs productifs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, l'énergie, l'industrie et le tourisme.

Dans ce cadre, le gouvernement œuvrera, dans le domaine agricole, à consolider et à développer les acquis réalisés l'année passée en matière de réhabilitation des axes hydrauliques, d'aménagement des terres agricoles, de construction de barrages, de fourniture d'engrais et de semences améliorées, de lutte contre les fléaux agricoles, ainsi que d'acquisition de matériels agricoles, de clôtures et de services de vulgarisation.

L'atteinte de la souveraineté alimentaire et le lancement d'une véritable révolution agricole demeureront l'objectif stratégique fondamental de la politique gouvernementale à moyen terme.

Parmi les principaux objectifs quantitatifs fixés à l'horizon 2029 figurent notamment:

- La couverture intégrale des besoins nationaux en riz, ainsi que l'ouverture de débouchés extérieurs en vue de l'exportation des excédents ;
- Le doublement du niveau actuel de couverture des besoins du pays en produits agricoles traditionnels, ainsi que des fruits et légumes, parallèlement au développement de filières spécifiques orientées vers l'exportation;
- La mise en place d'une industrie agroalimentaire nationale.

Pour atteindre ces objectifs, l'année 2026 verra, le lancement de projets structurants destinés à développer notre secteur agricole, tant irrigué que pluvial. À cet effet, le Gouvernement entend :

- Accélérer et achever les travaux du projet de Regbé, visant à approfondir et réhabiliter 26 km de canaux hydrauliques, ainsi qu'à aménager et mettre en valeur 1 575 hectares de terres agricoles.
- Achever les travaux de la composante agricole du programme d'urgence pour l'accès accéléré aux services de base pour le développement local dans les wilayas de l'intérieur, comprenant la construction de 38 barrages.
- Accélérer et finaliser l'aménagement de 200 hectares supplémentaires à M'pourie, ainsi que la réhabilitation de certains axes d'irrigation.
- Achever les travaux du projet de creusage du canal de Sekkam dans la wilaya du Trarza et démarrer son exploitation.
- Lancer effectivement les activités du programme de développement visant l'exploitation de Tamourt Ennaaj.
- Déployer la deuxième phase du programme d'électrification des zones agricoles.

- Engager une étude exhaustive sur la qualité, les caractéristiques et les besoins des sols dans les zones d'agriculture irriguée.
- Finaliser les études relatives à l'exploitation de la zone de Akkeyre et arrêter la décision concernant son orientation d'exploitation.
- Finaliser l'étude relative au creusage d'un nouveau canal d'irrigation pour 50.000 hectares dans la zone de Dar El-Barka, wilaya du Brakna.
- Finaliser les études concernant le creusement d'un nouveau canal d'irrigation pour 30.000 hectares dans la moughataa de Lexeïba, wilaya du Gorgol.
- Création d'un pôle scientifique et de recherche spécialisé dans le domaine agricole au sein de l'Institut supérieur des études techniques de Rosso.
- Évaluation globale de la qualité et de l'efficacité des aménagements réalisés dans les zones d'agriculture irriguée.
- Œuvrer à l'implantation d'une expertise reconnue pour combler les insuffisances à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production de semences et l'amélioration de leurs variétés, jusqu'à la préparation optimale des sols et l'utilisation efficace des intrants agricoles (engrais et pesticides), en passant par l'adoption de techniques d'irrigation performantes et adaptées, afin de doubler la productivité à l'hectare pour certaines filières à fort impact économique, telles que le riz, le blé et le maïs.
- Lancer une étude visant à évaluer les potentialités en matière de culture des produits traditionnels et adopter une approche pour développer cette filière dans les zones d'agriculture pluviale, en vue d'atteindre l'objectif stratégique de sécurité alimentaire.
- Création de l'Agence mauritanienne des oasis et restructuration de la Société des dattes afin de résoudre ses problèmes structurels.
- Mise en place d'un pôle agricole de production maraîchère dans la zone de Tiguent, intégrant la production, le stockage et les services logistiques pour l'exportation.
- Validation de l'étude sur le financement du secteur agricole et mise en œuvre du dispositif de financement et d'assurance proposé, avec une implication effective du secteur privé.
- Finalisation de l'étude de marché visant à encourager l'exportation de nos produits agricoles vers les pays de la sous-région et vers le marché européen.

Dans le domaine du développement de l'élevage, l'action gouvernementale se concentrera sur l'amélioration de l'exploitation de notre cheptel, afin de renforcer sa contribution à la relance de notre économie.

Cela sera réalisé à travers les axes suivants:

- Renforcement de la gouvernance du secteur par l'achèvement des travaux relatifs à une nouvelle stratégie visant à définir les orientations du Gouvernement pour ce domaine, conformément à la vision maintes fois exprimée par Son Excellence. Dans le même cadre, il sera procédé à la révision du cadre juridique régissant le secteur, ainsi qu'à la mise à jour de ses mécanismes et systèmes de fonctionnement.
- Forage de 65 puits pastoraux dans le cadre du volet relatif aux ressources en eau pastorales du programme d'urgence pour l'accélération de l'accès aux services essentiels au développement.
- Investir dans la santé animale et la santé publique vétérinaire à travers le suivi de la campagne nationale de vaccination, conformément à l'engagement gouvernemental d'assurer la gratuité et le caractère obligatoire des vaccinations contre les épidémies les plus graves et les plus répandues. Cet effort sera également soutenu par la surveillance épidémiologique et le développement de la santé vétérinaire publique. Par ailleurs, les infrastructures dédiées à la santé animale seront renforcées par la construction de 141 enclos de vaccination, l'édification de 7 cliniques vétérinaires et 8 postes vétérinaires, ainsi que la mise en service de 3 laboratoires vétérinaires au cours de l'année.
- Mise en œuvre d'un programme ambitieux d'amélioration génétique des bovins afin d'accroître la productivité, notamment dans les wilayas du Trarza, du Brakna et du Hodh Charghi.
- Extension du bassin laitier autour de l'usine de Néma, à travers le renforcement des capacités des coopératives de producteurs (mise à disposition d'aliments concentrés à prix stable, amélioration de la santé animale, développement des cultures fourragères, appui technique et transfert de technologies, ainsi que l'assistance technique et l'encadrement).
- Construction de centres de collecte du lait dans les zones de forte production (édification de 8 nouveaux centres et réhabilitation de 3 autres).
- Lancement des travaux de deux abattoirs modernes en partenariat avec des investisseurs du secteur privé.

S'agissant du développement de nos ressources halieutiques, et en complément des projets programmés dans le domaine des infrastructures portuaires mentionnés ci-dessus, l'action gouvernementale pour l'année en cours, conformément à la Déclaration de politique générale, se concentrera sur la mise en place d'une gestion durable des pêcheries, le développement de la flotte nationale de pêche, la valorisation des chaînes de valeur ainsi que l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits de la pêche.

Cet objectif sera atteint par la poursuite du renforcement des capacités et des moyens de contrôle et d'inspection maritime et sanitaire, l'accroissement des capacités de recherche scientifique, ainsi que par le respect strict des recommandations des instances compétentes en matière de préservation de la durabilité de nos ressources halieutiques et de la qualité de nos produits.

En ce qui concerne le développement de la flotte nationale de pêche, le Gouvernement, en concertation avec les professionnels du secteur et le système bancaire national, élaborera un plan permettant son renouvellement dans les meilleurs délais.

Le secteur de la pêche œuvrera également à la valorisation des chaînes de valeur de nos produits halieutiques, par le renforcement du système de contrôle et d'inspection sanitaire. Par ailleurs, des approches innovantes seront développées en vue de l'adoption de marques commerciales pour les produits maritimes mauritaniens.

Les efforts visant à développer la pêche continentale et à encourager la consommation de poissons d'eau douce se poursuivront. Par ailleurs, la pose de la première pierre du grand projet d'aquaculture en eaux douces dans la moughataa de Rosso est prévue pour l'année 2026.

Parallèlement, le Gouvernement œuvrera au développement du secteur minier et industriel, qui revêt une importance capitale pour la dynamisation de l'économie, la création d'emplois et la génération de devises.

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra l'effort visant à accroître la production de la SNIM pour atteindre 15,5 millions de tonnes en 2026, après avoir atteint 14,7 millions de tonnes en 2025. Cet objectif repose notamment sur le démarrage de la production au niveau de la mine d'Fdérik au second semestre de l'année en cours. Par ailleurs, les travaux se poursuivront en vue de la prise de décisions d'investissement concernant les projets de El Aouj, Takamoul et Askaf, ainsi que l'accélération de la mobilisation des ressources nécessaires à leur financement.

À cet effort s'ajoutera une action intensive de développement que le Gouvernement mènera dans le domaine de la production aurifère, tant industrielle qu'artisanale. À cet égard, il accompagnera les projets industriels ainsi que l'ensemble des acteurs nationaux et des investisseurs opérant dans le secteur minier artisanal. Les efforts se concentreront sur l'augmentation de la production, l'amélioration de ses conditions environnementales et sociales, et la mise en place d'un cadre réglementaire transparent pour l'accès aux couloirs miniers, par le biais d'appels d'offres ouverts. Par ailleurs, le mécanisme de commercialisation de l'or sera révisé, avec la création de guichets multiples agréés pour sa vente.

L'année 2026 verra, Incha'Allah, l'exportation des premières cargaisons de phosphate produit à partir de la mine de Bofal. Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour accompagner l'ensemble

des investisseurs intéressés par le développement de projets visant la production d'uranium, de clinker et de terres rares.

Le gouvernement poursuivra le suivi rigoureux des engagements des entreprises disposant d'autorisations de développement en vigueur dans le domaine de l'exploitation minière. Comme réaffirmé précédemment, il ne sera en aucun cas toléré que nos ressources minérales soient hypothéquées à des fins spéculatives.

L'année 2026 verra aussi le démarrage des travaux de la Commission nationale pour le contenu local.

Parallèlement à ce qui précède, et après l'adoption en 2025 de la loi régissant l'industrie dans notre pays, l'année 2026 verra l'aménagement de la zone industrielle située au sud-ouest de la ville de Nouakchott, afin qu'elle dispose de toutes les infrastructures nécessaires : routes, approvisionnement en eau et en électricité, ainsi que raccordement au réseau Internet.

L'année 2026 verra également l'achèvement des études de faisabilité pour la création d'industries dédiées à la production d'acier, de fer à béton, d'engrais et de produits pétrochimiques, en perspective de l'achèvement des travaux du pipeline reliant le champ gazier GTA Ahmeyim à la zone de N'Diago.

De même, le gouvernement entend accompagner toutes les initiatives visant le développement des industries de transformation substitutives aux importations, notamment dans le domaine agroalimentaire.

Dans le cadre de ses efforts pour moderniser, améliorer la productivité et valoriser notre industrie artisanale afin qu'elle remplisse pleinement ses rôles économiques, sociaux et culturels, le Gouvernement mènera les actions suivantes :

- Mise en service du «Village de l'Artisanat» à Nouakchott, après le retard enregistré par ce projet majeur, ce qui permettra l'ouverture d'un centre de formation professionnelle dédié à l'artisanat et aux métiers, ainsi que la création de 150 ateliers au profit des artisans, assortis d'espaces d'exposition et de commercialisation.
- Démarrage des activités de l'Agence nationale pour la promotion de l'artisanat.
- Élaboration d'une encyclopédie nationale consacrée à l'artisanat.

Et parce que le développement industriel dépend de la disponibilité d'une énergie suffisante et à un coût compétitif, il est impératif d'intensifier les efforts pour renforcer et moderniser notre secteur énergétique.

À cet effet, le Gouvernement, en coordination avec ses partenaires, concentrera ses actions sur l'accélération de la programmation des prochaines phases de développement du champ gazier

GTA Ahmeyim, ainsi que sur la révision des conditions de financement de la première phase, afin d'alléger les charges financières de la Société mauritanienne des hydrocarbures.

Les efforts de promotion de nos ressources pétrolières et gazières se poursuivront, en particulier pour le champ de BirAllah, à travers le suivi rigoureux de la mise en œuvre des mémorandums d'entente déjà signés avec les entreprises intéressées par ce gisement, ainsi que pour le projet Banda-Tevet, dont la décision finale de développement est attendue en 2026.

Le gouvernement prévoit que les efforts décrits précédemment dans le domaine industriel seront appuyés par ceux déployés pour la promotion et le développement du secteur touristique. Ces actions se traduiront par la poursuite de l'accompagnement dans la modernisation des infrastructures touristiques et hôtelières, la valorisation des destinations, la formation de ressources humaines qualifiées, ainsi que par un accent particulier mis sur le développement du tourisme intérieur.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le troisième axe des cinq qui constituent le fil conducteur de la politique générale du Gouvernement porte sur la construction d'un capital humain qualifié, capable de relever les défis et de conduire les transformations sociétales et économiques attendues.

Pour bâtir un capital humain répondant à ces exigences, l'action gouvernementale se concentrera sur le renforcement des leviers du développement humain, notamment la santé, l'éducation et l'enseignement originel, l'enseignement supérieur, la formation, l'emploi, ainsi que la culture et le sport.

Dans le domaine de la santé, l'action gouvernementale se concentrera sur tout ce qui peut garantir à l'ensemble des citoyens un accès de proximité à des services de santé essentiels et de haute qualité. Cet objectif sera poursuivi à travers la poursuite de l'expansion des infrastructures sanitaires, leur construction et leur réhabilitation, le renforcement et le développement de la santé de base et préventive, la consolidation du système de surveillance épidémiologique, ainsi que la mise en place d'un approvisionnement sûr et efficace pour assurer la disponibilité des médicaments essentiels et des produits médicaux de qualité. Le gouvernement œuvrera également à l'élargissement de la couverture par l'assurance santé et l'assurance santé solidaire, ainsi qu'au développement et au renforcement de la formation initiale et continue des personnels de santé.

Parmi les principaux programmes qui seront mis en œuvre dans ce cadre au titre de l'année 2026:

- Lancement d'un programme spécifique visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services des établissements hospitaliers nationaux. Ce programme comprendra : l'élaboration d'une loi régissant les hôpitaux nationaux ; l'extension et la réhabilitation des infrastructures, notamment les services d'accueil, d'urgences et d'hospitalisation dans les grands hôpitaux ; l'équipement des établissements hospitaliers avec l'ensemble des dispositifs de diagnostic et d'examen, assortis d'un mécanisme de maintenance régulière ; la digitalisation des services de santé des hôpitaux et des structures de santé de base par l'adoption du dossier médical personnel et la création d'un centre de santé numérique chargé de la supervision, de l'organisation et de la télémédecine, afin de faciliter l'accès, réduire les efforts et gagner du temps; ainsi que la préparation et la mise en œuvre de plans efficaces pour l'hygiène des structures sanitaires. Ce programme sera supervisé par un comité ministériel et les ressources nécessaires à son financement seront mobilisées dans le cadre du volet santé de la deuxième phase du Programme de développement de Nouakchott.
- Achèvement des travaux de construction et d'équipement de 28 centres de santé à Nouakchott et leur mise en service, dans le cadre du volet santé de la première phase du Programme de Développement de Nouakchott.
- Finalisation des travaux de construction et d'équipement de l'hôpital d'Aïoun, après un retard par rapport aux délais contractuels.
- Achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'hôpital d'Aleg.
- Suivi et accélération des travaux relatifs aux infrastructures sanitaires dont la pose de la première pierre a eu lieu en 2025 : l'Hôpital Universitaire Roi Salman, l'Hôpital de Zouerate, l'Hôpital d'Akjoujt, le Centre national de transfusion sanguine, le Centre national de contrôle de la qualité des médicaments, l'extension et la réhabilitation de l'Hôpital de Nouadhibou, ainsi que la réhabilitation et l'extension de l'Hôpital Cheikh Zayed. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme d'urgence pour la généralisation de l'accès aux services essentiels de développement dans les villes et les wilayas de l'intérieur, comprenant la construction de 50 centres de santé et 94 postes de santé, en plus de l'extension et la réhabilitation de 17 centres de santé et 36 postes de santé.
- Pose de la première pierre pour l'extension du Centre national des maladies cardiovasculaires.
- Pose de la première pierre pour l'extension de l'Hôpital de l'Amitié.
- Finalisation des études et lancement des appels d'offres pour la construction d'un nouveau siège de l'Hôpital mère et enfant.

- Finalisation des études et mobilisation des ressources pour la construction d'un nouveau siège pour l'Hôpital d'oncologie.
- Finalisation des études et mobilisation des ressources pour la construction et l'équipement d'un Centre national de traitement des addictions.
- Acquisition de 131 ambulances au profit du secteur de la santé dans les wilayas de l'intérieur.
- Recrutement de 1 200 agents au profit du secteur de la santé.
- Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par le Gouvernement en 2025 pour la réforme du secteur pharmaceutique, en concentrant les efforts en 2026 sur:
 1. L'application des textes réglementaires relatifs à la nouvelle loi sur les médicaments;
 2. L'achèvement des travaux de la plateforme numérique de traçabilité des médicaments, depuis la source jusqu'au consommateur final;
 3. Le renforcement des capacités de stockage, d'approvisionnement et de distribution de la Centrale d'Achat des Médicaments et Consommables Médicaux (CAMEC);
 4. La consolidation du rôle des pharmacies au sein des établissements publics de santé, par la mise à disposition des médicaments hospitaliers pour les patients ;
 5. Le soutien et le renforcement de la chaîne du froid des médicaments, notamment par l'équipement des pharmacies des centres et postes de santé en systèmes de climatisation alimentés par énergie solaire;
 6. L'amélioration du transport sécurisé des médicaments grâce à la mise en service de véhicules frigorifiques pour assurer la distribution jusqu'au dernier kilomètre;
 7. Le renforcement des capacités des organes de contrôle et d'inspection, ainsi que l'application rigoureuse des lois répressives pour combattre et réprimer les réseaux de falsification et de contrebande. Il n'y aura à ce propos ni recul ni complaisance à l'égard des trafiquants de substances illicites ; la lutte se poursuivra sans relâche jusqu'au démantèlement et à l'éradication de l'ensemble de leurs réseaux.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les députés

S'agissant de l'éducation, de l'enseignement originel, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, l'objectif du Gouvernement est de garantir un enseignement de qualité et une formation d'excellence, afin de former un citoyen enraciné dans son identité

civilisationnelle, attaché à ses valeurs nationales, contribuant efficacement au développement de son pays et ouvert sur le monde.

Pour atteindre cet objectif général, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement a défini cinq axes de référence qui encadrent les plans d'action annuels. Il s'agit de:

- 1) Consacrer l'école républicaine au niveau de l'enseignement fondamental et améliorer la performance de l'enseignement secondaire par la mise à disposition des infrastructures nécessaires, d'un personnel suffisant et qualifié, de programmes et supports pédagogiques adaptés, ainsi que par l'achèvement de la réforme linguistique et la création de toutes les conditions indispensables à la réussite de l'enseignement des langues nationales, avant leur généralisation sur des bases solides.
- 2) Mobiliser davantage de ressources pour accroître les taux d'accès à l'enseignement préscolaire et pour garantir des conditions d'apprentissage adaptées aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.
- 3) Mettre en œuvre les passerelles entre les différentes étapes de notre système éducatif et l'enseignement originel, conformément aux dispositions du décret adopté par le Gouvernement en novembre 2024.
- 4) Augmenter la capacité d'accueil du système d'enseignement supérieur et diversifier ainsi que renforcer la qualité de son offre de formation.
- 5) Accroître la capacité d'accueil de notre dispositif de formation professionnelle, élargir sa couverture géographique et adapter son offre aux besoins du marché.

En cohérence avec cette vision, le Gouvernement s'emploiera, au cours de l'année en cours, à :

- Réceptionner l'ensemble des infrastructures scolaires programmées dans le cadre du volet Éducation de la première phase du programme d'urgence pour la généralisation de l'accès aux services essentiels pour le développement local, soit plus de 3 000 salles de nouvelles classes destinées à l'enseignement fondamental et secondaire.
- Réception de six bâtiments équipés destinés à accueillir des internats pour les élèves des établissements d'enseignement secondaire bénéficiaires, situés à Bousteila, Touil, Maal, Boulahrath, Aoujeft et Tékane, dans le cadre d'un programme pilote appelé à être généralisé à l'ensemble des établissements scolaires des zones de précarité.
- Lancement du volet Éducation de la deuxième phase du programme d'urgence pour le développement de la ville de Nouakchott, qui permettra de combler le déficit en infrastructures scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire, de construire des classes préparatoires et des jardins d'enfants au profit de l'enseignement préscolaire, ainsi que de bâtir

et réhabiliter trois centres dédiés à l'éducation spécialisée pour nos enfants en situation de handicap.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Gouvernement s'emploiera à:

- Achever les travaux d'extension de l'Institut Supérieur d'Études Techniques (ISET) de Rosso, après le retard enregistré par rapport à l'échéance initialement prévue en 2025.
- Réceptionner le siège de l'École Supérieure de Commerce (Business School).
- Achèvement des travaux de la première extension de l'École Normale Supérieure (ENS).
- Pose de la première pierre de la Faculté des Sciences Appliquées à Nouakchott, financée par nos frères des Émirats Arabes Unis (le retard enregistré sur ce projet est lié aux procédures d'appel d'offres).
- Pose de la première pierre de l'École Supérieure d'Agriculture à Kiffa.
- Pose de la première pierre de l'École Supérieure de Médecine Vétérinaire et de Valorisation des Ressources Animales à Néma.
- Démarrage des travaux d'extension du restaurant universitaire de Nouakchott, après les retards liés à la phase des appels d'offres et à la mobilisation du financement.
- Lancement des appels d'offres pour la sélection des entreprises chargées de la construction de l'Institut de Comptabilité et de Management à Kiffa.
- Lancement des appels d'offres pour la sélection des entreprises chargées de la construction de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Éducation à Tidjikdja.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'année 2026 sera marquée par l'achèvement de chantiers importants et le lancement de nouveaux projets visant à accroître l'offre de formation et à améliorer son efficacité interne et externe.

Parmi les principaux chantiers figurent:

- Lancement effectif des activités de l'Agence nationale pour la promotion de la formation professionnelle et technique, créée en décembre 2025.
- Suivi et accélération des travaux de construction et d'équipement de l'École des techniques de l'information et de la communication à Nouadhibou.
- Suivi et accélération des travaux de construction et d'équipement de l'École de formation professionnelle commerciale à Nouakchott (anciennement Lycée commercial).
- Achèvement des travaux d'extension de l'École de formation professionnelle de Rosso.

- Achèvement des travaux d'extension, de réhabilitation et d'équipement de l'École de formation professionnelle d'Aleg.
- Pose de la première pierre pour la construction d'un pôle de formation professionnelle dans la moughataa de Dar Naim, d'une capacité de 1 280 places réparties en 34 spécialités au profit de six secteurs économiques.
- Pose de la première pierre pour la construction d'un pôle de formation professionnelle dans la moughataa d'El Mina, d'une capacité de 1 220 places réparties en 22 spécialités au profit de six secteurs économiques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La vision et le programme de Son Excellence Monsieur le Président de la République en matière d'autonomisation des jeunes, bien qu'ils se concentrent principalement sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique — en tant que leviers et clés incontournables pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontées nos générations montantes — englobent également l'accompagnement des jeunes ayant achevé leurs parcours scolaires et de formation, ainsi que ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'accéder à l'éducation ou à la formation, afin de les aider à s'intégrer dans la vie active.

À cet effet, le Gouvernement agira sur tous les fronts pour autonomiser et intégrer ces deux catégories, en leur offrant des opportunités de formation, d'emploi et de loisirs.

Dans ce cadre, l'année 2026 verra le lancement d'un ensemble de programmes de formation et d'emploi, visant la création de 15 000 opportunités d'emploi à travers des projets de développement et une large gamme de programmes d'insertion professionnelle. Ces programmes incluront des dispositifs de financement, d'accompagnement et une nouvelle dynamique des agences de l'emploi dans toutes les moughataa.

Ces chantiers seront accompagnés par l'ouverture de 7 000 opportunités de volontariat, afin de soutenir la participation des jeunes aux efforts de développement et leur intégration dans la vie active.

En matière d'infrastructures sportives et de jeunesse, les travaux seront achevés pour les stades de la Moughataa d'El Mina et de Bababé, ainsi que pour la salle couverte multisports à Arafat.

Il sera également procédé à la construction de terrains locaux équipés de gazon synthétique dans 18 moughataa, ainsi qu'au lancement des travaux pour deux salles couvertes multisports à Kiffa et à Kaédi. À cela s'ajoutent la construction et la réhabilitation de stades et de maisons des

jeunes dans 45 moughataa, dans le cadre du programme d'urgence pour la généralisation de l'accès aux services essentiels de développement local.

Par ailleurs, 50 stades de proximité seront aménagés dans les quartiers et communes. Enfin, l'étude technique d'un complexe sportif comprenant un stade d'une capacité de 25 000 places sera achevée, et la mobilisation des financements pour sa réalisation sera engagée.

L'ensemble de ces chantiers relatifs aux infrastructures sportives et de jeunesse vise à créer des espaces favorisant la mise en œuvre de programmes de protection des jeunes contre la drogue et les comportements déviants, tout en soutenant des milliers d'activités destinées à encadrer et accompagner la jeunesse dans toutes les régions du pays.

En appui à l'autonomisation des jeunes, il sera également procédé à la mise en place d'un cadre local de concertation dans toutes les communes, moughataa et wilayas, à travers l'élection de représentants des jeunes dans chaque commune. Ce cadre constituera le socle fondamental pour leur participation, leur accompagnement et leur soutien, afin que les projets de développement se traduisent pour eux en opportunités d'emploi et en autonomisation économique et sociale.

D'autres leviers essentiels et déterminants pour la formation du capital humain et l'autonomisation des jeunes constitueront une priorité de l'action gouvernementale en 2026. Il s'agit de la poursuite des efforts visant à concrétiser la stratégie adoptée pour l'enracinement de notre identité islamique, le renforcement de notre unité nationale et de notre cohésion sociale, ainsi que la valorisation de nos cultures locales, de nos valeurs et de nos constantes nationales.

Dans ce cadre, le gouvernement poursuivra l'accompagnement du secteur des affaires islamiques en renforçant nos institutions religieuses afin qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans la diffusion et la consolidation des valeurs de notre religion islamique tolérante. Il veillera également à soutenir les mosquées et les imams pour leur permettre d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions. Par ailleurs, l'exécutif procédera à la mise à jour du cadre juridique et réglementaire régissant le secteur et intensifiera les efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour lui permettre d'assurer son rôle stratégique et indispensable de manière optimale.

Dans le domaine culturel, le gouvernement s'emploiera à finaliser l'ensemble des études techniques et financières nécessaires à la construction d'un Palais de la Culture, appelé à constituer le noyau d'un quartier culturel à Nouakchott. Ce complexe intégrera également un village du patrimoine et des théâtres, offrant ainsi un espace national fédérateur dédié à la créativité et aux activités culturelles.

Par ailleurs, il sera procédé au lancement des travaux visant à mettre en place des espaces audiovisuels dans toutes les capitales de nos wilayas intérieures.

Le gouvernement poursuivra l'organisation des grandes manifestations culturelles, notamment la tenue de la troisième édition du Festival de la Musique, la deuxième édition du Festival de la Poésie, ainsi que la deuxième édition du Salon International du Livre. À cela s'ajoutera la commémoration de la Journée nationale de la diversité culturelle, afin de renforcer le rayonnement de la culture nationale et de consacrer la pluralité culturelle et linguistique.

Dans le domaine du patrimoine, les travaux de recherche et de fouilles archéologiques se poursuivront sur le site d'Azougui, parallèlement au renforcement des programmes de protection et de valorisation des sites archéologiques. Le gouvernement poursuivra également la mise en œuvre du projet de généralisation des musées régionaux dans toutes les capitales de wilayas et les villes historiques, ainsi que l'achèvement de l'édifice du mémorial de Boubakar Ben Amer à El Megsem et l'entrée en vigueur du cadre réglementaire relatif aux musées privés.

Les efforts visant à inscrire les éléments de notre patrimoine matériel et immatériel auprès de l'UNESCO et des organisations régionales spécialisées se poursuivront, de même que la finalisation des deux parcs archéologiques dans les régions de l'Adrar et du Tagant, et l'accélération du programme d'inventaire, de numérisation et de publication des manuscrits nationaux.

Un programme spécifique sera lancé pour renforcer l'édition et la publication des œuvres majeures de notre patrimoine, ainsi que pour promouvoir et valoriser notre héritage culturel. Le programme de diplomatie culturelle se poursuivra, illustré par le rayonnement de l'ambassade culturelle mauritanienne à travers la collecte et la restitution des éléments de notre patrimoine, notamment l'achèvement des procédures de récupération de la bibliothèque du savant Mohamed Mahmoud Ould Tlamid, au cours du premier semestre de l'année en cours.

Ces efforts seront couronnés par l'organisation de la quinzième édition du Festival des Villes du patrimoine à Tichitt.

Dans le domaine des arts, le gouvernement poursuivra ses efforts pour professionnaliser les arts plastiques et améliorer les conditions des artistes, à travers la mise en œuvre effective de la carte d'artiste professionnel, l'organisation de la quatrième édition du Prix du Président de la République pour les beaux-arts, le soutien à la formation artistique et l'amélioration de la qualité de la production créative.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les députés,

Comme vous le savez, les objectifs qui ont orienté les perspectives de l'action du Gouvernement dans les trois axes précités ne peuvent être atteints, ni pérennisés, que s'ils reposent sur la solidité de l'unité nationale et la force de la cohésion sociale, profondément ancrée dans l'égalité absolue des droits et des devoirs.

La réalisation de cette condition fondamentale, gage de la présence de notre État aujourd'hui et de sa pérennité demain, constitue l'objectif central du quatrième axe des perspectives d'action du Gouvernement pour l'année en cours, en parfaite cohérence avec la déclaration de sa politique générale.

Dans ce cadre, nous agirons conformément à l'orientation tracée par Son Excellence dans son programme «Mon Ambition pour la Patrie», en mettant l'accent sur la nécessité de combattre les facteurs qui fragilisent l'unité nationale et la cohésion sociale, tels que la pauvreté, la précarité, la discrimination et l'exclusion, ainsi que toutes leurs causes, qu'elles soient d'ordre économique, issues de traditions obsolètes, de perceptions erronées, ou encore liées aux séquelles de l'esclavage et aux conséquences des événements ayant laissé des blessures encore ouvertes dans notre tissu social.

A ce titre, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à combattre toutes les mentalités et pratiques à caractère discriminatoire, communautaire ou sectaire. Il ne tolérera, sous aucun prétexte, les discours de division et de haine, et l'application rigoureuse de la loi sera la règle à l'égard de ceux qui s'y livreront comme instrument au service de leurs objectifs personnels.

Par ailleurs, l'exécutif continuera à soutenir les initiatives de nos élites religieuses, politiques, sociales, culturelles et de la jeunesse, en faveur de l'égalité, de la cohésion et de la fraternité entre les différentes composantes de notre peuple, ainsi que les actions destinées à corriger les déséquilibres persistants dans notre structure sociale, hérités du passé, tels que les hiérarchies obsolètes et les inégalités économiques injustes.

Le gouvernement veillera également à contribuer à la recherche de solutions appropriées pour panser les blessures du passé, notamment celles liées au dossier du « passif humanitaire ».

Le gouvernement poursuivra également, dans le cadre de ses programmes visant à garantir l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité, l'application du principe de discrimination positive en faveur des villages, des regroupements, des quartiers et des familles à faibles revenus et en situation de grande vulnérabilité.

Il œuvrera également, en complément de l'impact décisif de l'École républicaine sur la transformation sociétale souhaitée, à mettre en œuvre les différentes initiatives fondées sur le principe de discrimination positive dans le domaine de l'éducation, récemment lancées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

En outre, le gouvernement intensifiera et diversifiera ses interventions à travers des programmes visant à améliorer les conditions de vie des citoyens, en particulier des catégories les plus vulnérables, et à renforcer leur pouvoir d'achat, grâce à la synergie des efforts des départements ministériels chargés des programmes sociaux et sanitaires, ainsi qu'à la stabilisation des prix des denrées alimentaires de grande consommation.

Ainsi, un pourcentage de 26 % (soit 340 milliards d'anciennes ouguiyas) du budget de l'État pour l'année 2026 a été orienté vers les programmes sociaux ciblant en premier lieu les ménages à revenu limité, à travers des transferts monétaires, des distributions gratuites, des prix subventionnés, l'assurance santé solidaire, le financement d'activités génératrices de revenus, ainsi que le soutien aux femmes cheffes de ménages, aux personnes souffrant de maladies chroniques et aux personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Le cinquième axe de la vision et du programme de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, sur lequel se concentreront les efforts du Gouvernement au cours de l'année 2026, place en tête des priorités le renforcement des capacités et des moyens de notre pays pour garantir et consolider la sécurité et la stabilité. Il s'agit d'un objectif stratégique et souverain, constituant une condition indispensable à la création d'un climat favorable à la mise en œuvre de la vision ainsi qu'à l'ensemble des politiques, plans et programmes économiques, sociaux et politiques de l'État.

Partant de cette conscience profonde de la centralité de la sécurité dans l'édification nationale, le Gouvernement est résolu à déployer tous les efforts et à mobiliser toutes les ressources disponibles, sans hésitation ni relâche, pour atteindre cet objectif et consolider cette condition essentielle, en s'en remettant d'abord à Dieu, puis à la haute compétence professionnelle, au patriotisme sincère, au courage sur le terrain et à la disponibilité permanente au sacrifice dont font preuve nos forces armées et de sécurité.

À partir de cette tribune, je ne puis que leur adresser un salut empreint de respect et de considération, ainsi que toute notre reconnaissance et gratitude pour les sacrifices immenses qu'elles consentent au service de la sécurité et de la stabilité de la Nation.

Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre concrète et globale des différentes dimensions de notre stratégie sécuritaire intégrée, afin de consolider les acquis importants déjà réalisés, de tirer pleinement les enseignements des expériences passées et de se préparer de manière proactive à faire face aux défis sécuritaires, qu'ils soient internes ou externes.

Conformément à la volonté et à la vision de Son Excellence le Président de la République, Chef suprême des Armées, les efforts se poursuivront et seront même renforcés pour accroître les capacités humaines, opérationnelles, logistiques et combattantes de nos forces armées et de sécurité, garantissant ainsi leur disponibilité et leur efficacité dans l'accomplissement de leurs missions souveraines.

Parallèlement, le Gouvernement accordera une attention particulière à l'amélioration des conditions matérielles et morales des personnels en activité et des retraités, ainsi que des enfants des martyrs. Il œuvrera également au développement et au renforcement des services sociaux et sanitaires qui leur sont destinés.

Dans le cadre des priorités de l'action sécuritaire pour l'année 2026, la lutte contre la migration irrégulière, les réseaux de trafic et la criminalité organisée demeure au premier rang des préoccupations. Elle sera menée à travers l'application stricte des lois en vigueur, la mobilisation de tous les moyens techniques et sécuritaires disponibles, l'usage optimal de tout ce qu'offrent les nouvelles technologies, le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale, ainsi que l'intensification des échanges d'informations avec les partenaires régionaux et internationaux, afin d'assurer une réponse efficace et ferme à ces phénomènes et de préserver la sécurité et la stabilité du pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le bilan exceptionnel qui vient d'être porté à la connaissance de votre auguste Assemblée, tout comme les perspectives d'action ambitieuses et porteuses d'espoir qui s'ouvrent avec l'année en cours, traduisent la sincérité et la force de la volonté de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, de réaliser ses deux programmes de référence, Mes engagements et Mon ambition pour la Patrie, qui procèdent de la même exigence : transformer en profondeur la situation du pays pour le conduire vers des horizons encore plus vastes de fraternité nationale, de sécurité, de développement durable et de justice sociale renforcée.

Nous sommes ici face à une dynamique continue, à une chaîne ininterrompue de réalisations, patiemment édifiées au fil de six années d'efforts soutenus, de travail acharné et de sens élevé de la responsabilité publique, portés par les Gouvernements successifs sous l'autorité et la conduite éclairée du Chef de l'État.

Qu'il me soit permis, depuis cette tribune solennelle de la représentation nationale, d'adresser un hommage appuyé et une reconnaissance sincère à Leurs Excellences les Premiers ministres, à l'ensemble des membres du gouvernement, ainsi qu'à tous les cadres et agents de

l'administration publique, pour les efforts remarquables consentis, pour l'abnégation dont ils ont fait preuve et pour les sacrifices assumés, au service de notre pays.

Les résultats et les impacts concrets de l'action gouvernementale, ainsi que la méthodologie adoptée dans sa mise en œuvre – qui conjugue une vision stratégique ambitieuse avec la recherche de solutions durables aux problématiques existantes et celles qui émergent, tout en veillant particulièrement à apporter de réponses rapides aux difficultés pressantes ne souffrant aucun délai- commencent à se matérialiser progressivement sur le terrain ou, à tout le moins, à se dessiner avec des perspectives claires.

Ainsi, l'ampleur des réalisations, la multiplicité des réformes engagées et la cadence soutenue des chantiers ouverts constituent aujourd'hui une réalité tangible et un fait incontestable, vécu au quotidien et reconnu par tous.

Le citoyen ordinaire, tout comme l'observateur extérieur, l'expert, le professionnel des médias ou l'acteur politique — qu'il soit allié ou opposant — même s'ils peuvent diverger dans leurs appréciations sur le détail, ne peuvent remettre en cause l'importance des réformes et des transformations profondes engagées, les résultats déjà obtenus, ou encore l'envergure et le caractère global des chantiers que connaît actuellement le pays.

Nous percevons tous, aujourd'hui, l'ampleur du changement intervenu dans la nature et le niveau des relations entre les différentes composantes de la scène politique nationale, par rapport à la situation qui prévalait en 2019.

Les logiques de dénigrement, de mise en accusation et de rupture irrévocable ont laissé place à une nouvelle dynamique fondée sur la reconnaissance mutuelle, le respect serein des opinions divergentes, et un engagement constant en faveur de l'élargissement des espaces de dialogue, de convergence et de construction du dénominateur commun.

Qui, parmi nous, n'apprécie pas chaque jour les bienfaits de la sécurité et de la stabilité dont jouit notre pays — qu'Allah en soit loué — dans un contexte régional et international troublé, voire chaotique, dont chacun suit, heure après heure, les développements tragiques ?

Certes, la sagesse de notre peuple ainsi que la responsabilité et la maturité de nos élites religieuses, politiques et culturelles ont joué un rôle déterminant dans la préservation de la sécurité nationale.

Mais l'essentiel du travail colossal, exigeant et complexe est accompli avec abnégation, sacrifice et sens du devoir par nos vaillants fils au sein des forces armées et de sécurité, qui mettent en œuvre la stratégie sécuritaire intégrée conçue et supervisée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées. Ce travail constitue le fondement

et la source première de cette précieuse stabilité. Qu'Allah nous aide la consolider et la préserver en permanence.

Mais l'apaisement politique et la consolidation de la sécurité, aussi déterminants soient-ils, n'ont pas constitué le seul niveau des transformations profondes et des réalisations tangibles que connaît aujourd'hui notre pays, ni le seul horizon des perspectives prometteuses et rassurantes qui s'ouvrent désormais à lui dans l'ensemble des domaines.

Sur le plan social, qui ne perçoit pas la clarté des orientations et des choix assumés des politiques publiques engagées par Son Excellence le Président de la République depuis 2019, et qui ciblent en priorité les couches les plus vulnérables de notre peuple ?

Ces orientations ont eu des retombées concrètes et tangibles sur le quotidien des bénéficiaires, qu'il s'agisse des transferts monétaires, des mécanismes d'assurance sanitaire, de la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale et de certaines maladies chroniques, du doublement des pensions des retraités, de l'élargissement de l'assurance maladie pour couvrir les parents de l'assuré principal, de la couverture sanitaire pour les étudiants de l'enseignement supérieur — et la liste est encore longue.

Un autre sujet fait l'objet d'un large consensus quant à l'importance du choix courageux qui y a été opéré : il s'agit du projet de l'École républicaine et de la décision d'ériger un enseignement fondamental public uniifié, dans lequel tous les enfants de la Nation sont appelés à étudier dans des conditions identiques — sous un même toit, avec une tenue scolaire uniforme, face au même enseignant et avec le même programmes.

L'importance de cette décision réside dans les effets profondément positifs qu'elle est appelée à produire en matière d'enracinement des valeurs de fraternité, de cohésion sociale et de citoyenneté au sein des jeunes générations.

Il est pertinent de noter qu'à travers les nombreux projets structurants que nous voyons se concrétiser, ou dont le lancement est en cours de préparation, dans des secteurs vitaux, voire stratégiques, tels que l'électricité, l'eau, les ports ou encore les réseaux d'irrigation, à titre d'exemples non exhaustifs, il y a un indicateur manifeste de la clairvoyance de la vision et de la force d'exécution.

Pouvions-nous penser qu'il serait possible de doubler la production nationale d'électricité en moins de cinq ans, et de multiplier par deux notre réseau de lignes à haute tension ?

Nous sommes aujourd'hui sur le point de faire de cet objectif une réalité tangible, au lieu d'une simple aspiration.

En effet, deux centrales électriques d'une capacité totale de 292 mégawatts entreront en service au cours de l'année en cours, Incha'Allah, tandis que deux autres centrales, d'une

capacité globale de 525 mégawatts, sont en cours de réalisation et devraient être mises en service avant la fin de l'année 2029.

Parallèlement, plus de 3 407 kilomètres de lignes à haute tension sont en cours de construction, dont 1 340 kilomètres seront opérationnels avant la fin du premier trimestre de cette année, le reste devant être achevé d'ici la fin de l'année 2029.

Il ne fait aucun doute que ces projets structurants auront un impact positif majeur sur la disponibilité du service électrique, sa généralisation à l'ensemble du territoire national, ainsi que sur la réduction de son coût.

Dans le même esprit, tout le monde peut observer la dynamique soutenue et l'effort constant que connaît le secteur de l'eau, visant à apporter des solutions durables garantissant l'accès à ce service vital — véritable nerf de la vie — à l'ensemble de nos concitoyens, sur toute l'étendue du territoire national.

Nous sommes désormais à deux doigts — sinon plus près encore — d'atteindre l'un des objectifs les plus ambitieux fixés par Son Excellence le Président de la République : celui de doubler la production des cinq plus grands projets hydrauliques que le pays ait connus depuis son indépendance, tout en lançant et en exécutant cinq nouveaux projets de même envergure.

En effet, la production d'eau de Nouadhibou ainsi que celle du projet Aftout Charghi ont d'ores et déjà été doublées.

Par ailleurs, la production des projets hydrauliques d'Idini et de Dh'hâr sera doublée avant la fin de l'année en cours, tandis que les travaux de renforcement de la capacité du projet Aftout Essahéli entreront dans leur phase finale, leur achèvement étant prévu avant la fin de l'année 2028.

Parallèlement, les travaux sont en cours sur les projets d'alimentation en eau des axes Gouraye – Kiffa et Boghé-El Ghayré à partir du fleuve.

Dans le même temps, l'étude du projet d'approvisionnement en eau de l'axe Boghé-Aleg-Sangrava-Tidjikdja à partir du fleuve est en cours.

De même, les études relatives à la construction de deux grands barrages dans le Guidimakha et le Hodh El Gharbi se poursuivent, tandis que les études techniques et financières des projets de dessalement de l'eau de mer à Nouakchott et à Nouadhibou ont d'ores et déjà été finalisées.

D'un autre côté, parmi les illustrations les plus éloquentes de l'évolution de notre politique de développement des secteurs productifs figure la dynamique notable que connaît aujourd'hui l'agriculture, l'amorce solide de la réalisation de l'ambition de Son Excellence le Président de la République de faire une véritable révolution agricole, à même de garantir notre souveraineté

alimentaire voir notre autosuffisance, et de mettre un terme à notre dépendance vis-à-vis de ce que les marchés étrangers consentent à exporter vers notre pays.

Parmi les projets structurants illustrant cette dynamique figure la décision de réaliser six grands canaux d'irrigation destinés à l'acheminement de l'eau à partir du fleuve, dont les travaux sont en cours, en vue de mettre en valeur plus de 130 000 hectares supplémentaires qui viendront s'ajouter à des périmètres déjà aménagés d'une superficie allant entre 50 et 60 mille hectares.

Trois de ces canaux ont d'ores et déjà fait l'objet d'un démarrage effectif des travaux: les canaux de Sekkam et de Regbé, ainsi que le canal réalisé pour l'irrigation de 3 500 hectares dans le cadre du programme d'alimentation en eau de 165 villages. Les études techniques des trois canaux restants situés dans les zones de Akkeyre au Trarza, Dar el Barka au Brakna et Lexeïba au Gorgol sont en cours de finalisation.

La meilleure illustration de l'ensemble de ces transformations réside dans le niveau du taux de croissance de notre économie nationale : pour la première fois depuis l'Indépendance, et sur une période continue de cinq années (2022-2026), la croissance annuelle moyenne est appelée à dépasser le seuil de 5,5%.

Tout cela s'est accompli dans un cadre marqué par un déficit budgétaire maîtrisé, inférieur à 0,5 %, et un niveau d'endettement contenu autour de 43%.

Tout ce qui précède ne signifie nullement que nous soyons parvenus au bout du chemin, ni que les problématiques de notre pays aient été entièrement résolues, pas plus que cela n'implique que nous ayons réussi à surmonter l'ensemble des difficultés auxquelles certains de nos concitoyens continuent de faire face dans leur quête légitime de conditions de vie dignes.

Nous avons pleinement conscience des difficultés auxquelles une partie de notre jeunesse continue d'être confrontée, notamment en matière de chômage et de limite des opportunités.

Nous ne sommes pas satisfaits de la qualité des services sociaux offerts, loin de là, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau ou à l'électricité.

Nous mesurons également, avec lucidité et regret, les épreuves que traversent de nombreux chefs de famille, contraints de concilier des revenus limités avec des charges familiales de plus en plus lourdes.

Nous percevons tout-aussi fort les aspirations, les espoirs, l'impatience et parfois même la lassitude de nos concitoyens, au point d'en arriver, pour certains d'entre eux, à douter de la possibilité même d'opérer les transformations profondes et indispensables dont notre pays a besoin.

C'est dans ce cadre, et en mesurant pleinement la responsabilité qui en découle, que je tiens à vous assurer que le gouvernement, conformément aux orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à concrétiser son ambition pour notre chère patrie, ne ménagera aucun effort, ne flétrira jamais dans sa détermination, et poursuivra sans relâche à relever tous les défis, à affronter et à dépasser tous les obstacles pour l'accomplissement de l'ensemble des engagements pris. Et ce, afin de redonner espoir à tous les Mauritaniens en l'avenir de leur pays : un pays qui sied à tous, un pays prospère, uni, sûr et juste.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Il ne fait aucun doute que la responsabilité de concrétiser les objectifs et les ambitions évoqués, dans la forme et au niveau souhaités, incombe en premier lieu au gouvernement.

Mais cette responsabilité est également celle de chaque citoyenne et de chaque citoyen, quels que soient leur position, leur domaine de compétence, leurs qualifications ou leur expérience ou son âge.

Il est de notre devoir à tous de faire prévaloir l'intérêt supérieur de la Nation sur toute autre considération. La patrie doit, dans nos esprits comme dans nos actes, primer en rang et en importance sur la tribu, le groupe, le parti et les intérêts particuliers.

Car, dans le contexte de notre époque, la Nation demeure le seul cadre capable d'assurer durablement la prise en charge de chaque citoyenne et de chaque citoyen, dans l'égalité, la dignité et la justice.

Il est impératif de consacrer une véritable culture du travail, d'encourager l'engagement et l'effort, et de rejeter toute forme de passivité. Il s'agit là d'un devoir collectif, qui nous incombe à tous, notre jeunesse, nos femmes et à nos hommes. Nous ne disposons d'aucune marge permettant la dépendance ou le gaspillage de davantage de temps.

La réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés sans effort n'est ni possible ni naturelle ; et quand bien même cela surviendrait, rien n'en garantirait la pérennité, une telle situation entraînant, le plus souvent, des injustices à l'égard d'autres parties.

Soyons davantage positifs et sachons faire preuve de retenue face aux discours nihilistes et systématiquement sceptiques, qui remettent tout en cause. Car ces discours, en toute simplicité, contribuent à étouffer l'espoir — et sans espoir, la vie se transforme rapidement en un véritable enfer.

Il nous appartient à tous de redoubler d'efforts pour consolider notre cohésion sociale et notre unité nationale, et d'opérer une rupture définitive avec toutes les considérations contraires aux valeurs de la République et de l'État.

Il nous incombe, également, de travailler plus, main dans la main, dans un esprit de coopération, de solidarité et d'harmonie, au service de l'intérêt supérieur du pays.

قال تبارك وتعالي، وبها أتيرك وأختم، بعد أعود بالله من الشيطان الرجيم:

مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مَنْ ذَكَرَ أَوْ لَنْشَأَ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنْخَيِّثَهُ حَيَاةً طَيِّبَةً ۖ وَلَنَجْزِيَّهُمْ أَجْرَهُمْ بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ {{}}}

صدق الله العظيم.

Je vous remercie."